



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SURVILLIERS**

L'an deux mille vingt et un, le premier juin

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé exceptionnellement à la salle des fêtes, Place Dhuicque, sous la présidence de Mme Adeline ROLDAO-MARTINS, Maire.

Étaient Présents : Adeline ROLDAO-MARTINS, Didier WROBLEWSKI, Maryse GUILBERT, François VARLET, Sandrine FILLASTRE, Fabrice LIEGAUX, Nadine RACAULT, Michel RAES, Eric GUEDON, Virginie SARTEUR, Ahmed LAFRIZI, Jean-Jacques BIZERAY, Laurent CARLIER, Josette DAMBREVILLE, Eric SZWEC, Géraldine PEUCHET, Sylvie DUPOUY, Amadou SENE, Annie PANNIER, Anthony ARCIERO, Laëtitia ALAPHILIPPE, Christine SEDE, Djiey Di KAMARA.

Absents représentés : Nélia LECKI donne pouvoir à Adeline ROLDAO-MARTINS
Nelly GICQUEL donne pouvoir à Anthony ARCIERO
Marina CAMAGNA donne pouvoir à Sandrine FILLASTRE
Daniel BENAGOU donne pouvoir à Djiey Di KAMARA

Secrétaire de séance : Michel RAES

Tarifs communaux 2021 - 2022

Madame le Maire propose que dans le contexte de la crise économique et sanitaire et à l'instar du gel du taux d'imposition communal 2021, les tarifs communaux pour l'année scolaire 2021 – 2022, soient également gelés. Pour mémoire, une décision similaire avait été prise en juin 2020, au début de la crise sanitaire que nous traversons.

Le conseil, municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ :**

- **DÉCIDE DE MAINTENIR** au 1^{er} septembre 2021, les tarifs suivants :

1°) TARIFS DES MERCREDIS LOISIRS (délibération n°42-2020)

TARIFS PERISCOLAIRES	MERCREDIS	LOISIRS	REPAS COMPRIS
		Survilliers	Extérieurs
Pré-Accueil	QF1	2.00 €	4.50 €
7H00 – 9H00	QF2	1.85 €	4.15 €
ou Post Accueil	QF3	1.70 €	3.80 €
17H00 – 19H00	QF4	1.55 €	3.50 €
Demi-journée	QF1	10.55 €	19.55 €
Matin	QF2	9.70 €	18.00 €
9H00 – 13H30	QF3	8.95 €	16.55 €
	QF4	8.25 €	15.25 €
Demi-journée	QF1	12.20 €	22.85 €
Après Midi	QF2	11.30 €	21.00 €
11H30 – 17H00	QF3	10.40 €	19.35 €
	QF4	9.50 €	17.80 €
Journée complète	QF1	15.45 €	29.35 €
9H00 – 17H00	QF2	14.20 €	27.00 €
	QF3	13.10 €	24.85 €
	QF4	12.05 €	22.80 €

Accusé de réception en préfecture
095-219506045-20210601-28-2021-DE
Date de télétransmission : 28/06/2021
Date de réception préfecture : 28/06/2021

2°) TARIFS DES VACANCES SCOLAIRES (délibération n°42-2020)

TARIFS PERISCOLAIRES	VACANCES	SCOLAIRES	REPAS COMPRIS
		Surveilliers	Extérieurs
Pré-Accueil	QF1	2.00 €	4.50 €
7H00 – 9H00	QF2	1.85 €	4.15 €
Ou Post Accueil	QF3	1.70 €	3.80 €
17H00 – 19H00	QF4	1.55 €	3.50 €
Demi-journée	QF1	8.50 €	13.35 €
Matin	QF2	8.10 €	12.30 €
9H00 – 13H30	QF3	7.70 €	11.30 €
	QF4	7.30 €	10.40 €
Demi-journée	QF1	9.50 €	15.40 €
Après Midi	QF2	9.00 €	14.20 €
11H30 – 17H00	QF3	8.55 €	13.05 €
	QF4	8.10 €	12.00 €
Journée complète	QF1	11.90 €	20.55 €
9H00 – 17H00	QF2	11.30 €	18.90 €
	QF3	10.75 €	17.40 €
	QF4	10.20 €	16.00 €

TARIFS PERISCOLAIRES	TEMPS SCOLAIRES	Surveilliers	Extérieurs
Accueil du Matin	QF1	2.35 €	5.50 €
	QF2	2.20 €	5.06 €
	QF3	2.00 €	4.65 €
	QF4	1.85 €	4.30 €
Pause Méridienne	QF1	4.10 €	6.65 €
11H30 – 13H30	QF2	3.80 €	6.10 €
	QF3	3.50 €	5.65 €
	QF4	3.20 €	5.20 €
Les repas des enfants non-inscrits au restaurant scolaire seront facturés au tarif extérieur.			
Accueil du Soir	QF1	3.40 €	6.10 €
16H30 – 19H00	QF2	3.15 €	5.60 €
	QF3	2.90 €	5.15 €
	QF4	2.65 €	4.75 €
	Panier repas PAI	1.50 €	3.00 €
Etudes Surveillées	QF1	3.40 €	6.10 €
16H30 – 18H00	QF2	3.15 €	5.60 €
	QF3	2.90 €	5.15 €
	QF4	2.65 €	4.75 €
Accueil Post Etudes	QF1	1.00 €	1.90 €
18H00 – 19H00	QF2	0.90 €	1.75 €
	QF3	0.80 €	1.60 €
	QF4	0.70 €	1.45 €

Dans le cas de retard, le maintien de service en dehors des horaires normaux de fonctionnement reste facturé au taux horaire de 15 euros de l'heure, toute heure entamée étant due.

Les quotients familiaux seront maintenus comme suit :

QF1	Quotient supérieur à 950 €
GF2	Quotient compris entre 949 € et 550 €
QF3	Quotient compris entre 549 € et 410 €
QF4	Quotient inférieur à 409 €

3°) Tarifs école de musique (délibération n°83-2020)

TARIFS		
	TARIFS TRIMESTRIELS	
	Adhérents Survilliers	Adhérents Extérieurs
Instrument 20 mn/semaine et formation musicale	54 €	114 €
Instrument 30 mn/semaine et formation musicale	80 €	173 €
Instrument 45 mn/semaine et formation musicale	118 €	250 €
Instrument 1 heure/semaine et formation musicale	154 €	323 €
Instrument 1h30/semaine et formation musicale	235 €	495 €
Eveil musical 45 mn/semaine	11,85 €	25 €

4°) Emplacements forains (délibération n°42-2020) : 8,90 € HT le mètre linéaire et 145.00 € HT pour les manèges à compter du 1er Septembre 2021

5°) Droit de place pour les commerçants ambulants : 1,50 € HT le mètre linéaire (délibération n°74-2020)

6°) Bibliothèque : Gratuité (délibération n°82-2020)

Il est précisé que les tarifs des repas du 3^{ème} âge (portage, midi réveillon, repas mensuel, goûters), étant désormais une compétence du CCAS, sera décidé par ce-dernier prochainement.

Il est également précisé, qu'à ce jour, la commune et le CCAS sont entrés dans une phase de consultation en vue de deux nouveaux marchés publics concernant la restauration collective (enfants, adultes et seniors). Les tarifs de la pause méridienne, des accueils du soir, des études surveillées et des repas seniors pourraient alors être réévalués en fonction.

7°) Nouveauté de cette année 2021, les séjours de vacances doivent également se voir fixer leur grille tarifaire :

Séjour de vacances 2021	QF1	QF2	QF3	QF4
	250 €	200 €	125 €	75€
Mini-séjour de 4 jours*	QF1	QF2	QF3	QF4
	30 €	25 €	15 €	10 €
Mini-séjour de 2 jours*	QF1	QF2	QF3	QF4
	20 €	15 €	10 €	5 €

Dans le cadre d'inscriptions hors délai, une majoration sera appliquée. Celle-ci, pour les résidents de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France (CARPF) est égale au tarif de base multiplié par deux.

La majoration pour les résidents extérieurs à la CARPF est égale au montant de la majoration des résidents de la CARPF multiplié par 1,5.

** Du fait de son caractère accessoire, la tarification des mini-séjours est assujettie au forfait présenté ci-dessus ajouté à la tarification d'une journée complète en accueil de loisirs.*

- **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de SARCELLES ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Payeur de LOUVRES.



Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Adeline ROLDAO-MARTINS